



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Incendies

Question écrite n° 16828

Texte de la question

Mme Yann Piat appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les mesures qu'il compte prendre afin de combattre efficacement les feux de forêt. En effet, les incendies qui ont ravagé la Corse, les Alpes-Maritimes, le Var et les Bouches-du-Rhône les 1er et 2 août ont démontré d'une façon éclatante que les moyens à disposition sont dramatiquement insuffisants. Le CIRCOSC dispose de 11 Canadair, 2 DC 6, 13 Tracker, 2 Focker et 30 hélicoptères bombardiers d'eau pour intervenir sur pas moins de quinze départements. Si la prévention et la répression sont primordiales en matière d'incendies, la mise en œuvre de moyens matériels importants est la seule solution quand ceux-ci se déclarent. Elle lui demande donc que soit à nouveau inscrite au budget 1990 la commande de Canadair annulée en février 1989.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'intérieur consacre des moyens importants à la protection de la forêt contre l'incendie puisque 320 millions de francs ont été affectés à cette action, non compris les frais exceptionnels des opérations de renforts mises en œuvre lors des feux de forêts des 1er et 28 août. Les difficultés de la saison 1989 n'ont d'ailleurs fait que confirmer la validité du dispositif retenu, notamment en ce qui concerne les moyens aériens. Le Gouvernement n'entend pas relâcher ses efforts sur ce point : le programme actuel de modernisation de la flotte d'aéronefs de la sécurité civile est un programme pluriannuel qui a permis d'améliorer considérablement la fiabilité des matériels, ainsi que la capacité opérationnelle de cette flotte. La question du remplacement des canadairs se pose dans des termes précis. Leur efficacité opérationnelle ne devrait pas diminuer dans les prochaines années ; ils ont d'ailleurs montré leur excellente disponibilité au cours de l'été dernier. Cependant les canadairs actuels devront être progressivement retirés du service en raison de leur faible vitesse et de leur motorisation de conception ancienne. Un canadair représentant actuellement un investissement d'environ 100 millions de francs, leur renouvellement constituera une opération financièrement coûteuse qu'il conviendra de programmer dans le temps. Pour toutes ces raisons, des études sont actuellement menées pour déterminer quelle doit être la flotte de référence nécessaire à l'échéance des 10 années à venir, en particulier quelles doivent être ses composantes propres à respecter les multiples impératifs de la lutte aérienne contre les feux de forêts. Enfin il est porté à la connaissance de l'honorable parlementaire que le ministère de l'intérieur n'ayant jamais eu connaissance d'une commande de canadairs n'a rien eu à annuler en février 1989.

Données clés

Auteur : [Mme Piat Yann](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16828

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 août 1989, page 3611